

Luzinay

Conseil municipal : les tarifs communaux en hausse

Par **Le Dauphiné Libéré** - 22 déc. 2021 à 18:25 | mis à jour le 22 déc. 2021 à 18:25 - Temps de lecture : 2 min



Nadine Kieffer, adjointe aux finances, précisait que 13 659 repas ont été servis en 2020/2021 contre 16 655 repas la saison précédente soit une baisse de 17,99%. Sur 2020-2021, le coût de revient d'un repas était de 18,24 euros, le prix demandé aux familles de 3,79 euros, le reste à charge de la commune étant de 14,45 euros. Sur cet exercice, 859 enfants ont fréquenté le périscolaire le matin, 3 318 le soir et 1 119 enfants l'ont fréquenté matin et soir. Soit une présence totale de 5 296 contre 8 533 la saison précédente.

Les concessions communales du cimetière et du columbarium ont également fait l'objet d'une augmentation de tarifs, sachant que ceux-ci n'avaient pas été révisés depuis 2014. Pour une concession de 15 ans : 230 euros, pour 30 ans : 385 euros, pour 50 ans : 510 euros. Au columbarium pour 15 ans :

410 euros, pour 30 ans : 710 euros.

Augmentation également pour les tarifs de location des salles communales au 1er janvier 2022 : salle des Arcades, soirée ou journée, 270 euros, 2 jours (soirée + journée), 390 euros. Salle José Gomez : soirée ou journée, 460 euros, 2 jours (soirée + journée) 645 euros. Seuls les tarifs de la médiathèque municipale ne subiront pas d'augmentation et seront maintenus, pour une famille à 22 euros, adulte et collégien : 10 euros, enfant : 3 euros, perte de la carte d'adhésion : 5 euros. La gratuité aux agents de la mairie et aux bénévoles de la médiathèque est maintenue. Il en est de même pour les tarifs des emplacements du marché et des vendeurs ambulants qui restent inchangés et ne subiront pas d'augmentation.